

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Direction de la Maintenance et de l'Exploitation  
04 13 31 64 72

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Budget Primitif 2019 : Délégation Bâtiments départementaux.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les crédits de paiement 2019 pour la Délégation Bâtiments Départementaux doivent permettre de poursuivre les actions et opérations initiées les années précédentes et d'engager celles nécessaires pour répondre en termes de construction, de maintenance et d'entretien aux besoins de la collectivité pour l'exercice de cette politique publique.

Les actions de cette délégation concernent deux directions des services départementaux, à savoir la direction de l'architecture et de la construction – DAC – et la direction de la maintenance et de l'exploitation – DME –

Au travers de la direction de l'architecture et de la construction, le Département intervient sur un patrimoine qui – en dehors des collèges – relève de différentes politiques publiques telles que la solidarité, l'équipement du territoire, l'environnement, la culture, ainsi que la construction de casernes de gendarmerie et de centres de secours.

A ce titre, seront réalisés en 2019 les travaux liés :

- au remplacement des vitrages des Archives et Bibliothèque Départementales de prêt à Marseille,
- au pôle évènementiel de La Joliette,
- à l'Unité de Forestiers Sapeurs de Peyrolles,
- à l'aménagement de la salle d'exposition de la Maison de la Sainte Victoire sise à Antonin sur Bayon,
- à la sécurisation de l'accueil de l'Hôtel du Département – HD 13 –,
- aux réserves du Musée Départemental de l'Arles Antique,
- à la restructuration de la Maison de la Solidarité du Territoire d'Aix en Provence,
- à la restauration de la bastide La Blancherie de Saint Pons,
- à la construction des casernes de gendarmerie de Roquevaire et de Trets.

Par ailleurs, les chantiers du Museon Arlaten sis en Arles, ainsi que la réfection des façades de l'immeuble sis 15 place de La Joliette à Marseille, se termineront.

D'autres chantiers verront le jour parmi lesquels la réhabilitation du parc automobile de Saint Menet et, parallèlement à ces chantiers, des études seront menées en vue notamment de la création d'une nouvelle caserne de gendarmerie à La Roque d'Anthéron, de la mise en conformité des installations techniques du site d'Arenc, ainsi que de l'extension de la Maison de la Solidarité du Territoire de Gardanne.

Une augmentation d'AP concerne la mise à niveau des installations techniques du site d'Arenc, l'Unité de Forestiers Sapeurs d'Aubagne et le parc automobile de Saint Menet, ainsi que la création de nouvelles opérations telles que la réhabilitation du Musée Départemental de l'Arles Antique, la Traverse SANTI, le Jardin du Parc de La Denise, le CAP Futura ou bien encore les casernes de gendarmerie de Saint Martin de Crau, d'Eguilles et de Gardanne.

De son côté, la direction de la maintenance et de l'exploitation assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble des bâtiments de la collectivité, hormis l'HD 13.

Pour ce parc de 385 bâtiments – hors collèges – cette mission est assurée par le service maintenance des bâtiments – SMB –, le service d'exploitation technique des bâtiments – SETB – ainsi que par le service prestations urgentes et ateliers – SPUA –.

Les budgets nécessaires à l'exécution des missions de ces trois services sont récurrents d'une année sur l'autre. Ils correspondent au niveau d'intervention indispensable au maintien en l'état des bâtiments et à l'accueil en toute sécurité des personnels en poste et du public.

Il convient donc d'approuver les montants d'affectations comme indiqués en annexes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL